



Retraite pleine ou retraite décotée

Par **mog54**, le **11/06/2015** à **10:17**

bonjour
pourriez vous me dire si je peux attendre pour
avoir la retraite pleine sans décote, si je suis
sans emploi ni chômage? on me dit qu'on peut
m'obliger à prendre la retraite que la caisse
de retraite va me liquider la retraite avec le
minimum à toucher ! je ne veux pas d'une retraite décotée!
pouvez vous me renseigner! c'est bien à nous de faire
les démarches pour avoir sa retraite?
je vous remercie
bonne journée

Par **moisse**, le **11/06/2015** à **11:21**

Mais non, rassurez-vous, vous avez l'obligation d'en prendre l'initiative.

Ici pour parfaire vos droits et obligations:

<http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/les-fiches-pratiques-de-la,2349/le-depart-a-la-retraite,2351/la-liquidation-et-le-paiement-de,14828.html>

Par contre il est vrai que le versement de certaines aides sociales, ou de chômage peut-être interrompu dès que le salarié est en mesure de liquider sa pension de retraite.

Par **mog54**, le **11/06/2015** à **22:51**

bonsoir
merci pour votre reponse et pour les liens
amicalement